

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 19 décembre 2016, à 19 h 15 à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; M. Ian Lacharité, conseiller; M. Bertrand Massé, conseiller; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Sont absents : Mme Chantale Giroux, conseillère, et Mme Raymonde Côté, conseillère.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2016-12-544

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'approuver et d'adopter l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour
3. déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
4. factures à payer
5. amendements et rapport budgétaires
6. MRC de Drummond – règlements de taxation 2017
7. conditions de travail des pompiers volontaires à compter du 1^{er} janvier 2017
8. brigadières scolaires – rémunération 2017
9. Office municipal d'habitation – prévisions budgétaires 2017
10. participation au programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »
11. engagement camionneurs préposés au déneigement à temps partiel
12. engagement de Ginette Provost comme brigadière scolaire permanente
13. Emplois d'été Canada (EÉC) 2017
14. location de salle du 23 décembre 2016
15. prix de vente des cellulaires usagés
16. Programme Pair
17. période de questions
18. fermeture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Raymonde Côté a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

2016-12-545

4. FACTURES À PAYER

La liste des factures à payer totalisant la somme de 45 006.37 \$ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-546 5. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES

Année 2016

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2016 portant les numéros d'écriture 201600184 à 201600186 et 201600191 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 13 décembre 2016 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2016 montrant un surplus de 93 215.35 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-547 6. MRC DE DRUMMOND – RÈGLEMENTS DE TAXATION 2017

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux de n'exercer aucun droit de retrait concernant les différents budgets 2017 qui seront adoptés en janvier prochain par le conseil de la MRC de Drummond. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-548 7. CONDITIONS DE TRAVAIL DES POMPIERS VOLONTAIRES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'indexer de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2017 les taux horaires de la rémunération des pompiers volontaires en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-549 8. BRIGADIÈRES SCOLAIRES – RÉMUNÉRATION 2017

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'indexer de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2017 le taux horaire de la rémunération des brigadières scolaires en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-550 9. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Attendu le dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation montrant un déficit de 65 541 \$;

Attendu que la contribution de la Municipalité au déficit est de 6 554 \$;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'approuver et d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation montrant un déficit de 65 541 \$ et une participation municipale de 6 554 \$;
- . de verser la participation municipale au déficit en 4 versements égaux de 1 638.50 \$ les 15 février, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-551 10. PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »

Attendu que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Attendu que l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR!** » a connu un succès impressionnant;

Attendu que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » pour tout le Québec, avec

l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

Attendu qu'une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

Attendu que l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

Attendu que la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

Attendu que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

Attendu que d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

Attendu que l'AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

Attendu que le programme sera relancé en 2017;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté que la Municipalité de Wickham participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe budgétaire de 1 500 \$ par année. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-552 11. ENGAGEMENT CAMIONNEURS PRÉPOSÉS AU DÉNEIGEMENT À TEMPS PARTIEL

Attendu l'offre d'emploi publiée;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'engager Michel Pimparé et René Daigneault comme camionneurs préposés au déneigement à temps partiel pour la saison hivernale 2016-2017 et de les rémunérer selon la convention collective en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-553 12. ENGAGEMENT DE GINETTE PROVOST COMME BRIGADIÈRE SCOLAIRE PERMANENTE

Attendu le départ à la retraite de Raymonde Proulx le 9 janvier 2017;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de confirmer à Ginette Provost le poste de brigadière scolaire permanente en remplacement de Raymonde Proulx. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-554 13. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EÉC) 2017

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté que la Municipalité de Wickham ne présente aucune demande dans le cadre du programme « emplois d'été Canada 2017 ». Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-555 14. LOCATION DE SALLE DU 23 DÉCEMBRE 2016

Attendu la demande reçue de Danielle Senneville;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de laisser sans frais la salle du Centre communautaire vendredi le 23 décembre 2016 de 10 h à 17 h pour une fête d'enfants organisée par 2 garderies. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-556 15. PRIX DE VENTE DES CELLULAIRES USAGÉS

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de fixer le prix de vente des cellulaires usagés à 20 \$ chacun. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-12-557

16. PROGRAMME PAIR

Attendu que la Municipalité de Wickham a signifié son intérêt à participer financièrement à la mise en place du programme Pair dans la MRC de Drummond, pour une somme de 250 \$ qui couvre les frais annuels de la mise en place de Pair;

Attendu que cette somme doit être versée à l'organisme porteur du programme Pair dans la MRC de Drummond pour sa réalisation;

Attendu que la MRC de Drummond a accepté de devenir l'organisme porteur du programme Pair pour les municipalités participantes (résolution mrc11347/04/16);

Attendu que le projet devrait voir le jour en 2017, des délais plus longs ayant été encourus par l'aspect technique du programme Pair, soit le choix du logiciel utilisé;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- . d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 250 \$ au nom de la MRC de Drummond pour la mise en place du programme Pair afin de couvrir les frais annuels et qu'advenant que le projet ne puisse voir le jour, la MRC de Drummond s'engage à retourner les sommes aux municipalités participantes;
- . d'amender le poste budgétaire 0259042970 d'une somme de 250 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2016-12-558

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux que la présente séance soit levée à 19 h 40. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier